



COMMUNE DE SERVION

PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)



Version 6 du 19.4.2024

Mandataire : Annick Gilliéron Environnement, Ropraz

Avant-propos de la Municipalité

- Les rapports répétés des expert-e-s du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amène à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Or nous savons qu'un réchauffement planétaire de plus de 1,5 °C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs. La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchées par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.5 °C¹, soit nettement plus que la moyenne mondiale (c'est notamment dû au caractère montagneux de notre pays). C'est une certitude, **il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux**.
- Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux. Outre leur devoir d'exemplarité, elles ont de nombreuses responsabilités dans les domaines de la **réduction** des émissions de GES (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de l'**adaptation** aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.). De plus en plus de communes vaudoises l'ont bien compris et sont engagées dans des démarches proactives.
- Une action ambitieuse en matière climatique constitue une **opportunité économique**². Elle réduit la dépendance à l'importation d'énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises de nos régions (isolation des bâtiments, cleantechs, etc.). Elle permet d'**éviter des coûts futurs** (on parlera des coûts de l'inaction³) : investir maintenant, c'est éviter des coûts bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.)
- La mise en place de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et pour s'adapter aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de **multiples bienfaits pour la qualité de vie** (amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des espaces publics, amélioration paysagère, etc.).
- En conséquence et pour toutes ces raisons, notre Municipalité affirme ici sa volonté de s'engager en faveur de la transition écologique avec des mesures visant l'économie de l'énergie, la réduction de l'utilisation des énergies fossiles en faveur des énergies renouvelables et l'amélioration de la biodiversité.
- **Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) concrétise cette volonté**. Il a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'Etat de Vaud dans le cadre du programme PECC. Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les trois prochaines années.

¹ Depuis la période de référence préindustrielle. Météosuisse, Décennie la plus chaude depuis le début des mesures, 18.01.2021

² Le dernier rapport de la Commission mondiale sur l'économie et le climat (GCEC, 2018) estime qu'avec une action forte pour le climat, il y a un potentiel global de gains économiques directs de 26'000 milliards USD d'ici 2030.

³ Selon le rapport de l'OCDE sur les conséquences économiques des changements climatiques (2016), si la hausse des températures se poursuit, la perte du PIB pourrait atteindre 10 % à la fin du siècle

Table des matières

AVANT-PROPOS DE LA MUNICIPALITE.....	2
1. INTRODUCTION.....	5
Les enjeux sur le territoire cantonal	5
La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux.....	6
2. ÉTAT DES LIEUX	7
Présentation de la commune	7
Généralités.....	7
Tissu bâti et vie locale	8
Economie et finances	9
Biodiversité et forêts	9
Dangers naturels.....	10
Mobilité	10
Gestion des déchets.....	12
Bâtiments et infrastructures techniques.....	12
Esserts communaux.....	13
Autorités et associations intercommunales.....	13
Administration et parc véhicules	14
Communication	14
Démarches existantes.....	14
Profil climatique (bilan carbone simplifié).....	17
Consultation publique.....	25
3. VISION ET OBJECTIFS	26
Vision à l'horizon 2050.....	26
Objectifs à l'horizon 2030	27
4. PLAN D' ACTIONS	28
Actions du bloc Transversal.....	29
Actions du bloc Energie et mobilité	31
Actions du bloc Adaptation aux changements climatiques.....	32
5. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE	34
Gouvernance.....	34
Organisation du suivi.....	34
Outil de suivi	34
Sources de financement et ressources internes	35
6. COMMUNICATION DU PECC.....	36

7.	CONCLUSION	36
8.	ANNEXES.....	37
	Annexe 1 : Bilan carbone communal	37
	Annexe 2 : Tableau de suivi des actions complété par la Municipalité.....	37
	Annexe 3 : Résultat du sondage auprès de la population pendant la phase d'élaboration et analyse des résultats.....	37

1. Introduction

Les enjeux sur le territoire cantonal

a. Les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire vaudois

Selon l'état des lieux des émissions de GES à l'échelle du territoire vaudois, les principales sources d'émissions sont l'utilisation de véhicules à moteur pour les déplacements (total carburants : 41 % des émissions) et l'énergie utilisée dans les bâtiments pour le chauffage et la production d'eau chaude (total combustible : 38 % des émissions). L'agriculture émet 11 % de GES et le reste des émissions provient des procédés industriels, de l'utilisation du sol et de la gestion des déchets.

La Commune de Servion a des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité. Les principaux postes d'émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

Répartition des émissions de GES (CO₂-équivalent) à l'échelle du territoire cantonal (données 2015).²

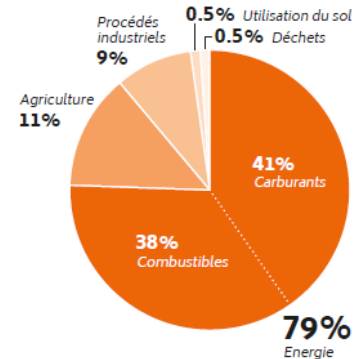


Figure 1 : Répartition des émissions de GES (données 2015)

b. Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude⁴. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud⁵ sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). A titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, la Commune de Servion a des leviers et des responsabilités importantes dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la gestion des dangers naturels et des cours d'eau. Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

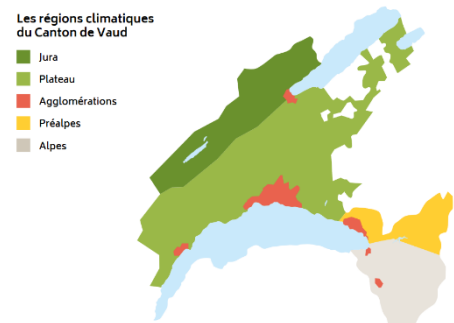


Figure 2 : Les 5 régions climatiques du Canton de Vaud

⁴ National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scénarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

⁵ Changements climatiques du Canton de Vaud - Synthèse et Annexes

La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'Accord de Paris de 2015, s'engageant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour la limiter à 1.5 °C. Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer de moitié les gaz à effet de serre émis à l'intérieur des frontières suisses d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990, avec la possibilité de réaliser jusqu'à 40 % de ces réductions à l'étranger. En août 2019, prenant acte des derniers travaux du GIEC, le Conseil fédéral s'est engagé à viser zéro émission nette dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant-e par an d'ici à 2050 – année de référence 2000 – en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur.

Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant-e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l'année 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050⁶.

Le Plan climat vaudois 1^{ère} génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux objectifs, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités⁷. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

Le 18 juin 2023, les Vaudois ont accepté l'initiative cantonale vaudoise sur la protection du climat. Ceci a pour conséquence l'inscription dans la Constitution vaudoise de l'Art. 52b sur la protection du climat. Très concrètement, cela impose notamment d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et, à cette fin, de se doter d'objectifs climatiques et d'un plan d'actions aux horizons 2030, 2040 et 2050.

Niveau communal

Les communes ont des leviers importants en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

- ❖ Un état des lieux (partie 2) est d'abord réalisé pour d'une part, inventorier les démarches réalisées ou en cours, et d'autre part dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.
- ❖ Sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont détaillés (partie 3).

⁶ Ces objectifs ont été fixés en 2017 pour le Programme de législature 2017-22. Au vu des enjeux climatiques, il est probable que ces objectifs devront être revus à la hausse au cours des prochaines années.

⁷ Fait qu'un-e individu-e, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique.

- ❖ Un plan d'action concret sur trois ans est ensuite détaillé (partie 4) autour de trois axes : mesures transversales ; mesures énergétiques et de réduction ; mesures d'adaptation.
- ❖ Enfin la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (partie 5), ainsi que sa communication auprès de la population (partie 6), sont présentés.

La démarche PECC s'inscrit pleinement dans l'esprit des nouvelles obligations constitutionnelles vaudoises introduites par la votation du 18 juin 2023 et permet aux communes d'y répondre de manière concrète.

2. État des lieux

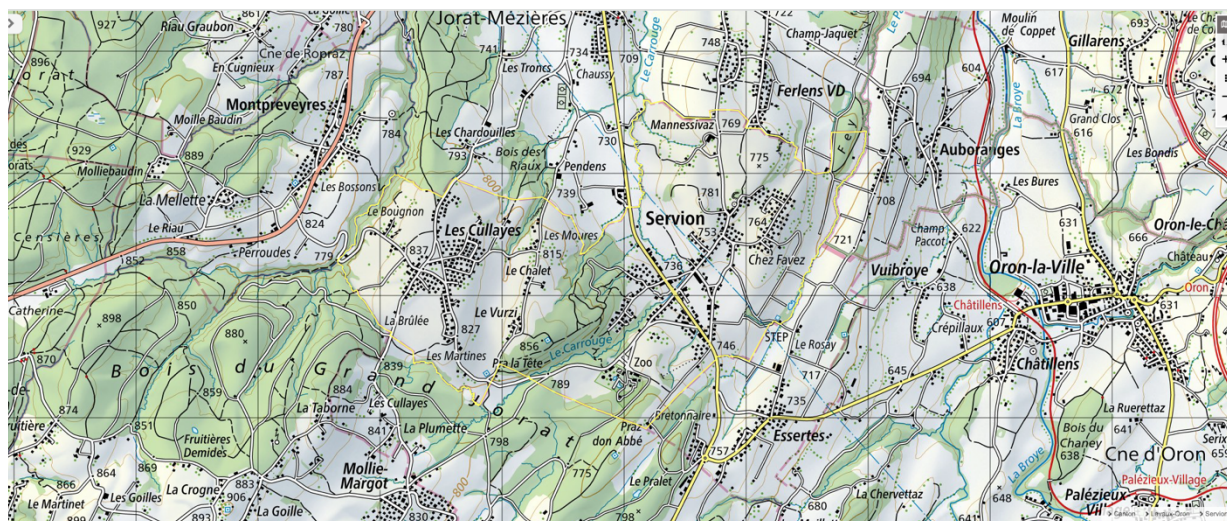
Présentation de la commune

Généralités

La commune de Servion fait partie du district de Lavaux-Oron et recense 2'107 habitant-e-s au 31.12.2022 (environ 900 ménages). Elle est composée des villages de Servion et de Les Cullayes, fusionnés depuis le 1^{er} janvier 2012. Les deux villages ont une démographie et une typologie du territoire similaire.

La commune est positionnée à vol d'oiseau à équidistance entre la couronne de l'agglomération lausannoise (Epalinges), Vevey et Moudon. Le territoire s'étend sur une superficie totale de 844 hectares, dont 576 ha en surface agricole (68%) et 137 ha de forêts (24%). Ces dernières sont concentrées autour de la colline du Bois de Villars abritant le point culminant du territoire à 856 m. Ce massif, abritant des zones de protection des eaux, marque une séparation géographique entre les territoires des deux villages, Les Cullayes à l'Ouest en contrehaut (837 au centre) et Servion à l'Est en contrebas (773 m à la Chapelle et environ 700 m à la STEP).





Quatre cours d'eau s'écoulent sur le territoire. La Bressone dessine la limite nord-ouest du territoire, tandis que le Parimbot en dessine sa limite ouest (exutoire de la STEP). Le territoire du village de Servion est traversé du Sud au nord par le Flon de Carrouge, dont le Géseau et la Riau sont des affluents. Le Géseau s'écoule sous tuyau sur un secteur compris entre la RC 636 et la route du Vieux Collège. Le Flon de Carrouge, dont un secteur en amont de la RCR 636 a été récemment renaturé, est classé en priorité 1 de renaturation selon la planification cantonale. Le centre du village des Cullayes étant sur un point haut, il n'est traversé par aucun cours d'eau.

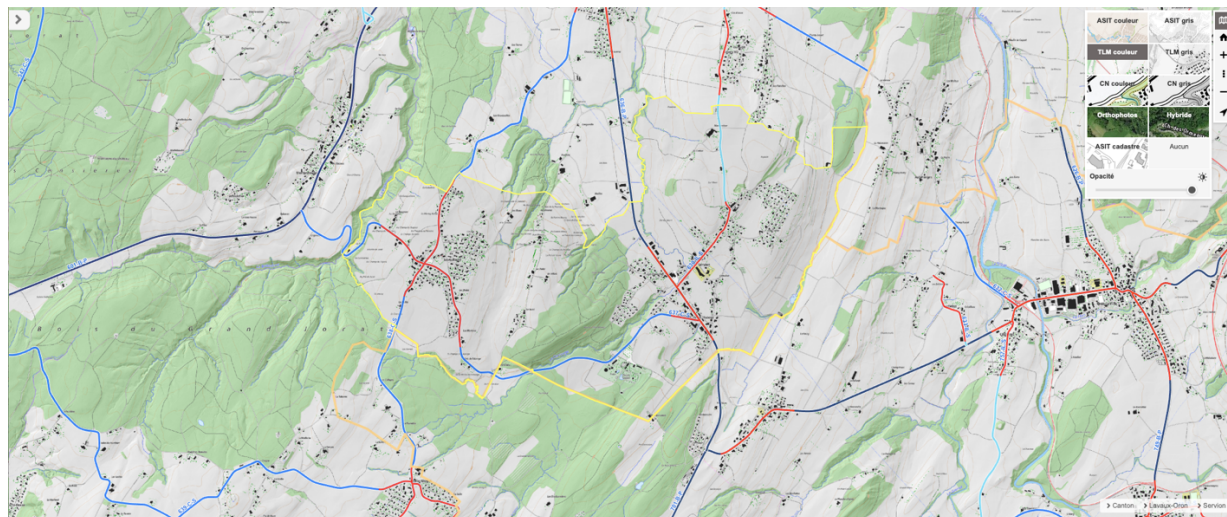
Tissu bâti et vie locale

Dans le village des Cullayes, le territoire bâti est relativement compact autour de la zone d'utilité publique située en son centre. Ce dernier est traversé par deux routes cantonales du réseau complémentaire. Le cœur du village est animé par un café-restaurant ainsi qu'un café socio-culturel géré par une association citoyenne à but non lucratif (la place du Village). Ce dernier occupe un espace communal dans l'ancien collège, qui abrite également le bureau technique de l'administration communale. Les espaces de dégagement extérieurs consistent en une terrasse ombragée, une place de jeu, une skatepark et un terrain engazonné. A proximité directe se situent également la salle communale des Cullayes ainsi qu'un parking. Plusieurs hameaux se sont développés en dehors du centre : le Vurzi, le Chalet et les Moures adossés à la colline du Bois de Villars et le Bougnon tout à l'Est du territoire.

Dans le village de Servion, le territoire bâti forme plusieurs ensembles relativement compacts de typologies différentes ; ainsi, des zones artisanales se sont développées de part et d'autre le long de l'axe routier principal nord-sud (RC 636 réseau cantonal de base). Un peu plus à l'ouest en suivant la route cantonale 630 (réseau complémentaire en direction de Ferlens) se trouve la principale zone d'utilité publique du village, abritant les principaux services et petits commerces (boulangerie, tea-room, garderie, poste) ainsi que le Collège des Gollies, inauguré en 2017 par l'association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ). L'administration communale est située un peu plus à l'Ouest le long de ce même axe. Plusieurs zones villas et plans légalisés se sont développés le long des routes communales, les principaux étant les Planches/en Ruty à l'Ouest de la RC 636 et Chez Favez/La Montagne au nord-est du territoire.

Une dizaine de sociétés et associations locales déploient leurs activités sur le territoire communal.

Il y a environ chaque année une petite dizaine de manifestations annuelles fixes organisées par la Municipalité et les sociétés locales.



Economie et finances

Du point de vue économique, la commune de Servion abrite environ 190 entreprises offrant environ 570 emplois (EPT). Ces dernières sont actives dans tous les domaines (secteur primaire, tertiaire et secondaire), dont 6 exploitations agricoles.

De plus, la commune de Servion abrite deux lieux touristiques importants : le Zoo et le Tropicarium, (plus de 300'000 visiteurs par année), situé le long de la route cantonale qui relie les deux villages, ainsi que le Théâtre de Barnabé (environ 45'000 spectateurs par année), le long de la route cantonale qui traverse le village de Servion.

Le taux d'imposition est de 69%. La santé financière de la commune est bonne grâce à :

- Une marge d'autofinancement moyenne de Fr. 1'666'000.- sur 10 dernières années
- Une capacité de financement de l'endettement de 93.56% au 31.12.2022 (+de 20% = excellent)
- Une capacité d'autofinancement de 18.42% au 31.12.2022 (+ de 20%=excellent)
- Une quotité de dette brute de 51.51% au 31.12.2022 (entre 50 et 100% = bon)
- Un degré d'autofinancement de 108.49% sur les 10 dernières années (+ de 80% = excellent)

Biodiversité et forêts

Une liaison biologique terrestre suprarégionale à conserver existe le long de la limite sud du territoire. La frange sud est classifiée en zone de liaison biologique terrestre possible.

Les secteurs situés le long des cours d'eau ainsi qu'une partie du massif forestier du Bois de Villars sont répertoriés comme territoire biologique d'intérêt supérieur. Le massif forestier est également répertorié comme réservoir à faune.

La commune de Servion est membre de la charte des talus. Elle pratique un entretien différencié de talus de bords de routes et a notamment renoncé à l'utilisation de pesticides depuis 2022.

En 1998, la commune de Servion a créé l'étang du Parimbot sur la rive gauche du ruisseau du même nom, à l'emplacement d'une ancienne dépression marécageuse. Une étude réalisée en 2000 par le bureau A. Maibach Sàrl à Oron a démontré que ce nouvel écosystème « constituait un gain incontestable en termes de biodiversité végétale et animale à l'échelle local et régionale ». Il est d'ailleurs classé dans l'inventaire cantonale des sites de reproduction des batraciens, zones alluviales et bas marais. Au cours des 10 dernières années, ce milieu naturel a fait l'objet d'un plan de gestion et d'un suivi régulier. Des

mesures de restauration ont été entreprises fin 2023 à la suite de l'approbation du préavis 04/2023 par le conseil communal. L'élaboration d'un nouveau plan de gestion pour les 10 prochaines années fait également partie de ce préavis.

Selon la carte cantonale de canopée urbaine, la couverture communale tant pour l'ensemble de l'espace du territoire que pour l'espace bâti est de l'ordre d'un tiers à 50% inférieur à la moyenne cantonale. On dénombre toutefois un nombre intéressant de très grands arbres isolés (hauteur de 20 à 30 m) dans les deux villages ainsi qu'une présence marquée dans le secteur du Zoo.

Selon la plateforme InfoFlora, plusieurs observations positives de plantes invasives sont signalées sur le territoire de la commune, essentiellement le long des cours d'eau.

La commune n'a bénéficié d'aucun inventaire systématique de colonies d'hirondelles, martinets ou chauve-souris.

Les forêts communales sont gérées par le groupement forestier Broye Jorat. Elles sont « exploitées durablement et remplissent leurs fonctions de forêts de production, de forêts de protection, mais également d'accueil et écologique » (<https://www.gfbj.ch/1051-qui-sommes-nous-servion>).

Un canapé forestier a été créé en 2022 dans le bois de Villars sous l'initiative de professeurs d'école. Il est régulièrement fréquenté par les élèves de différentes classes et ouvert à tous publics.

Dangers naturels

Le rapport du bureau CSD pour la prise en compte des dangers naturels dans le plan d'affectation met en évidence que « le territoire délimité par la PA est exposé à des dangers naturels d'inondations, de glissements profonds permanents et de glissements superficiels spontanés ». Les zones de dangers sont essentiellement concentrées aux abords des cours d'eau.

Les risques liés aux inondations sont le résultat de scénarios admettant des embâcles au niveau des vôtages du Flon de Carrouge et de ses affluents.

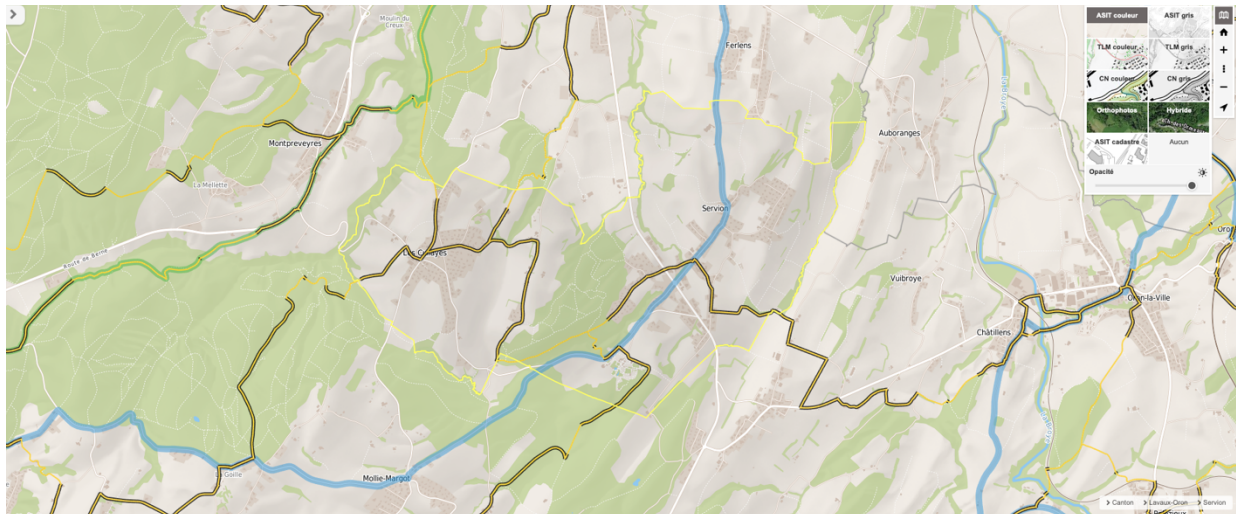
Mobilité

La commune est traversée par un l'axe routier reliant la Broye (Moudon) au Lavaux (Puidoux-Chexbres). Ce dernier est compris dans le réseau cantonal de base. Sur l'axe Est-Ouest, la commune est à la fois proche de l'agglomération lausannoise et de Palézieux. D'après le diagnostic réalisé en 2022 par le bureau RR&A dans le cadre de l'étude de planification des parkings d'échange, environ 300 actifs se déplacent régulièrement en direction de la région lausannoise en voiture, et environ 35 à destination de Morges et Montreux.

Le réseau routier communal compte 21 km de routes. De nombreuses zones 30 km/h ont été mises en place dans les quartiers des deux villages. Les réseaux de mobilité piétonne (trottoirs et bandes piétonnes) sont présents dans les deux villages bien que davantage développés dans le village de Servion. Des secteurs lacunaires sont constatés dans les deux villages (voir aussi sondage).

La commune est traversée par l'itinéraire nationale SuisseMobile à vélo n° 44 « Le Jorat-les trois lacs-Emme » (en bleu sur la figure ci-dessous). Aucune bande cyclable n'existe sur le réseau routier communal. Toutefois, une piste mixte a été récemment aménagée le long de la RC 636 sur le secteur entre le théâtre de Barnabé et l'auberge du Cheval blanc. Cet axe est d'ailleurs recensé dans le réseau principal structurant de la stratégie cantonale vélo.

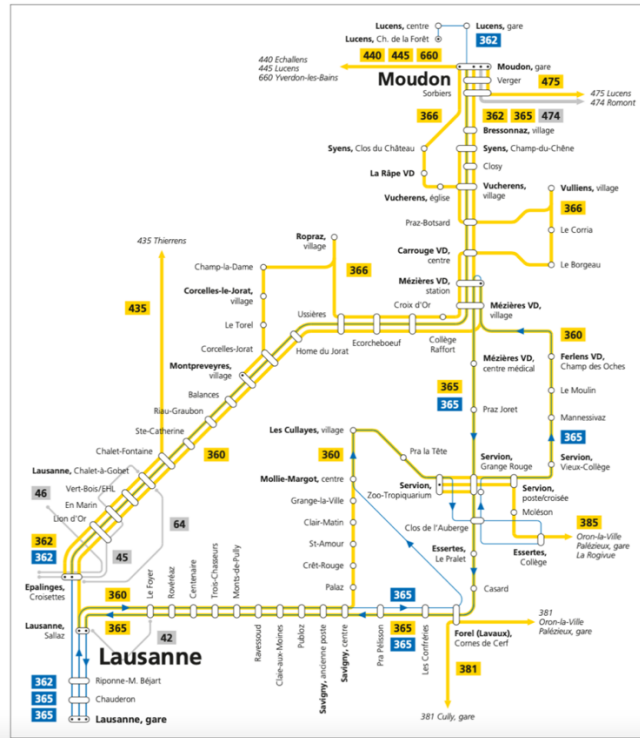
Le territoire est traversé d'Est en Ouest par un itinéraire de randonnée pédestre recensé sur SuisseMobile. Il connecte les deux villages par un chemin forestier traversant la colline du Bois de Villars.



La commune est desservie par 4 lignes CarPostal permettant de rejoindre quotidiennement les destinations de Lausanne-Sallaz, Epalinges-Croisettes, Moudon et Palézieux, à des fréquences minimum deux liaisons par heure. Les destinations de l'agglomération lausannoise sont ainsi à environ 20 à 35 minutes de bus des villages. Le territoire compte 9 arrêts de bus, le Zoo et le Tropiquarium ayant un arrêt dédié.

En 2022, la participation de la commune aux coûts des transports publics s'est montée à environ CHF 122'500.-.

- 10.362 : Epalinges – Moudon
- 10.365 : Lausanne Sallaz – Forel – Mézières – Moudon
- 10.360 : Lausanne Sallaz – Les Cullayes – Mézières – Epalinges
- 10.385 : Servion – Oron-la-Ville – Palézieux – La Rogivue



Gestion des déchets

La commune est équipée de deux déchetteries, une dans chaque village. Celle de Servion n'est accessible qu'en véhicule car située en dehors du village le long de la route cantonale (pas de trottoirs) et accueille tous les types de déchets produits par les ménages. Son accès nécessite un badge d'identification. La déchetterie des Cullayes, dans un local fermé au cœur de village et également accessible avec un badge, n'est pas équipée pour les déchets de type encombrants (collectés en benne) et les déchets spéciaux ménagers. Les ordures ménagères (sacs taxés) sont collectées en porte-à-porte dans le village des Cullayes uniquement. Aucun ecopoint ou conteneurs n'existe en dehors des deux déchetteries.

La commune envisage d'entamer une réflexion globale sur la gestion des déchets dans le but de maîtriser les coûts (déchets verts) et d'optimiser le service offert aux administrés, via une transformation de la déchetterie ainsi que d'une réflexion par le biais du PACom.

Bâtiments et infrastructures techniques

Le parc bâti communal est composé de 11 bâtiments chauffés. Le collège des Gollies n'est pas compris dans la liste car il s'agit d'un bâtiment appartenant à l'ASIJ. Sa consommation énergétique n'est donc pas considérée dans le bilan carbone de l'administration mais l'est dans le profil énergétique. Ce bâtiment est chauffé aux pellets.

Bâtiment	Village/adresse	Usage	Agent énergétique		Répartition	
			chauffage	eau chaude sanitaire	Patr. admin	Patr. financier
Bâtiment de la voirie / Servion	Servion, ch. Centre 2	locaux voirie et dépôt	électrique	électrique	100	0
La Boulangerie	Servion, ch. du Centre 4	boulangerie, 1 logement, garderie, 2 salles de classe	gaz	gaz	20	80
La Poste	Servion, ch. du Centre 6	1 logement et 5 locaux commerciaux + abri PC	gaz	gaz	0	100
Abris PC	Servion, ch. du Centre 6	rattaché à La Poste ch. Centre 6 (archives) indépendant	gaz	gaz	100	0
La Chapelle St-Maurice	Servion, ch. de la Chapelle 13	église	électricité	électricité	100	0
La Retraite	Servion, ch du Moléson 41	Vieille ferme rénovée 3 logements	pompe à chaleur	pompe à chaleur	0	100
La Ferme	Servion, ch. Aux Channey 3	Vieille ferme 2 logements + local voirie	électricité	électricité	20	80
Le Vieux collège	Servion, ch. du Clos-Joli 2	administration communale + 3 logements	mazout	mazout	50	50
WC public	Servion, ch. du Clos-Joli 2	rattaché au Vieux Collège	électrique	néant	100	0
Déchetterie Servion	Servion, rte des Cullayes 18	déchetterie	néant	néant	100	0
Ancien collège	Les Cullayes, ch. des Mours 2	bureau technique, 2 logements et café socio-culturel	pellets	pellets	50	50
Salle communale	Les Cullayes, rte de Servion 4	Grande salle	gaz	gaz	100	0
Abris PC Cullayes	Les Cullayes, pl. des 2 Tilleuls	archives / Cullayes indépendant	pellets	pellets	100	0
Bâtiment de la voirie / Cullayes	Les Cullayes, ch. des Mours 12	locaux voirie et dépôt	chauffage électrique d'appoint l'hiver	néant	100	0
Déchetterie Cullayes	Les Cullayes, ch. des Mours 12	rattaché au local voirie	néant	néant	100	0
Stand de tir Servion	Servion, ch. En Ruty	Stand de tir et cibleries	néant	néant	100	0

Les bâtiments de la voirie au ch. du Centre 2 et le bâtiment de la Retraite au ch. du Moléson 41 ont été équipés de panneaux solaires photovoltaïques dans le cadre du préavis 02/2022.

Les eaux usées de la commune sont traitées avec celle de la commune voisine d'Esserte dans une STEP située à l'Ouest du territoire, le long du ruisseau du Parimbot, dans lequel elle rejette ses eaux épurées. Cette dernière a été entièrement reconstruite puis inaugurée 2015 (préavis 11/2013) et l'ancienne STEP de Les Cullayes transformée en STAP. La STEP n'est pas soumise au traitement des micropolluants selon les exigences légales actuelles. La consommation électrique annuelle de la STEP est d'environ 120'000 kWh/an, soit environ la moitié de la consommation électrique de l'administration. En ajoutant la consommation électrique de la STAP, les besoins en énergie pour l'assainissement des eaux représentent environ 68 % des 200'000 kWh électriques annuels consommés par l'administration communale (chiffres 2019). Des panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance de 20.49 kWc ont été mis en service en 2019 et couvrent environ 15% des besoins totaux de la STEP.

Le parc d'éclairage public est composé d'environ 290 points lumineux. En 2019, la consommation électrique du réseau correspondait à environ 75'000 kWh. Depuis, le remplacement complet des luminaires par du LED a été effectué dans le cadre des préavis 01/2022 et 05/2022. Le nouveau système de télégestion intégré dans les têtes des luminaires permet à la commune de programmer à distance un abaissement de l'intensité lumineuse. Il est actuellement programmé de la manière suivante : 70 % à l'enclenchement, 10 % de 22h00 à 06h00, 70 % de 06h00 à l'extinction et 80 % pour les passages piétons, giratoires et axes dangereux.

La commune est équipée de 6 bornes de recharge publiques (2 au zoo, 2 sur le parking communal au centre de servion, 2 sur le parking communal aux Cullayes), ce qui fait d'elle l'une des communes les mieux équipées de la région.

Esserts communaux

La commune possède plus de 25 ha de parcelles agricoles qui sont réparties entre 5 fermiers.

Autorités et associations intercommunales

La Municipalité est composée de 5 membres. Le Conseil communal est composé de 50 membres élus. La commune est membre de plusieurs associations intercommunales, dont les principales :

- ASIJ / école
- APERO / accueil petite enfance
- FAJE / Fondation pour accueil de jour des enfants
- STEP Entente Essertes/Oron
- AIESFE / distribution de l'eau potable
- AIEJ / Distribution de l'eau potable
- CCSP / Centre de collecte de sous-produits animaux
- SDIS / Défense incendie
- ORPCi / Protection civile
- Groupement forestier Broye Jorat

Administration et parc véhicules

En 2022, l'administration comptait un effectif de 8,25 équivalent plein temps, répartis environ à moitié pour l'administration et à moitié pour la voirie et la conciergerie. La commune possède 4 tracteurs diesel (2 gros et 2 petits) et bientôt une nouvelle camionnette électrique compacte avec pont basculant (GOUPIL, préavis 06/2023).

Les locaux de la voirie sont répartis sur 3 sites : Servion, ch. du Centre 2 (dépôt et lieu principal) et aux Channey 3 (dépôt parc véhicule dans la grange d'une ferme communale) ; Cullayes, ch. des Moures 12 (petit dépôt).

Les locaux de l'administration sont répartis sur 2 sites, comme mentionné plus haut (cf. § tissu bâti).

Communication

La Municipalité communique avec ses citoyens par le biais de tout-ménage trimestriel (InfoServion) et du site internet communal. De plus elle offre à tous ses ménages l'abonnement au journal « Le Courrier », publication qui couvre l'actualité des communes des régions Lavaux – Oron – Jorat avec une édition par semaine. Par manque de ressource, la commune ne publie malheureusement que peu d'actualité de son territoire par ce biais. La commune n'est pas encore présente sur les réseaux sociaux.

Démarches existantes

Au cours des dernières années, la commune de Servion a réalisé plusieurs projets ou démarches significatives en matière d'efficacité énergétique, de biodiversité et de mobilité (les textes en *italiques* correspondent aux mesures en cours).

En matière d'énergie :

Au cours des 5 à 20 dernières années, la commune de Servion a régulièrement investi dans l'entretien et l'amélioration de son patrimoine bâti communal, et a été proactive dans le déploiement d'installation solaire sur les bâtiments communaux.

- Remplacement des fenêtres par du triple vitrage (Vieux Collège à Servion en 2017 et Ancien collège à Les Cullayes en 2018)
- Rénovation du bâtiment « la Retraite » avec mise en place d'une PAC en 2005
- Remplacement de la chaudière de l'Ancien Collège des Les Cullayes par une chaudière à pellets en 2005
- *Etude de rénovation énergétique de la Ferme (en cours)*
- Etude du potentiel d'installation photovoltaïque sur les bâtiments communaux en cours

- *Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments de la voirie (Centre 2, Servion) et La Retraite (préavis 02/2022)*
- Installation de bornes de recharge publiques dans les parkings communaux en 2022
- Remplacement complet de l'éclairage public par des LED (2022-2023)
- Acquisition d'outillage électrique pour la voirie.

En matière de limitation des déchets

- Introduction de la récupération des plastiques et du polystyrène à la déchetterie
- Espace ressourcerie à la déchetterie
- Opération coup de balai organisée annuellement par la commune

En matière de mobilité

- Mise en place de plusieurs Zones 30
- Réaménagement RC 636 comprenant la réalisation d'une piste mixte, de 4 abris à vélo et d'un abri bu
- Création d'un chemin pédestre et d'un canapé forestier

En matière de biodiversité

- Création de l'étang du Parimbot (1998), suivi par un biologiste puis mise en œuvre du plan de gestion 2012-2022
- *Restauration effectuée en 2023 et élaboration du plan de gestion pour les 10 années en cours de réalisation (préavis 04/2023)*
- Adhésion à la charte des talus (date 2022)
- Plantation d'arbres dans le cadre du réaménagement de la RC 636 (date 2022) ;
- Plantation d'une haie vive dans le cadre du réaménagement du parking communal de Servion (date 2017)
- Renaturation d'un tronçon de 120 m du Flon de Carrouge (2016) ;
- Mesure de protection des berges le long du Flon de Carrouge (2023) ;
- *Remplacement des haies de thuya par des haies vives ainsi que la création d'espace paysager aux cimetières de Servion et de Les Cullayes (préavis 07/2023)*
- *Introduction d'un indice de verdure dans le PACom et d'autres dispositions incitatives relatives propices à la biodiversité*

De plus, la commune de Servion est actuellement dans une démarche de révision de son plan d'affectation communal (PACom) et envisage l'introduction d'un indice de verdure dont le principe se base sur un pourcentage du terrain restant non construit. Les effets attendus sont de favoriser les îlots de fraîcheur et ainsi que la biodiversité.

La commune soutient plusieurs associations citoyennes ayant des objectifs de durabilité, de partage et d'échange :

- Mise à disposition d'un terrain aux Cullayes au collectif « Les Jardinables » (favorisent un jardinage écologique)
- Mise à disposition d'un local à l'association « La Place du Village » pour la tenue d'un café socio-culturel ; en novembre 2023, l'association a organisé un repaire café dans ce lieu.

Ce dynamisme est porté par Municipalité, qui démontre une sensibilité à ces thématiques. Il est également facilité par la disponibilité des moyens financiers de la commune, et encouragé par l'intérêt et les sollicitations de plus en plus soutenues du conseil communal sur les thématiques en lien avec la durabilité et l'énergie (à titre d'exemple, le postulat Pittet « pour un fond communal énergie et durabilité » déposé en février 2023).

L'élaboration d'un PECC dans ce contexte a pour intérêts :

- D'identifier le potentiel d'action dans des domaines moins évidents à première vue et/ou les actions dont la mise en œuvre engage la population, par exemple en matière de communication/sensibilisation ou d'incitation financière (la commune ne dispose d'aucun programme de subvention).
- D'établir une planification directrice ou stratégique, ancrée dans la gestion communale et définissant une vision politique claire.

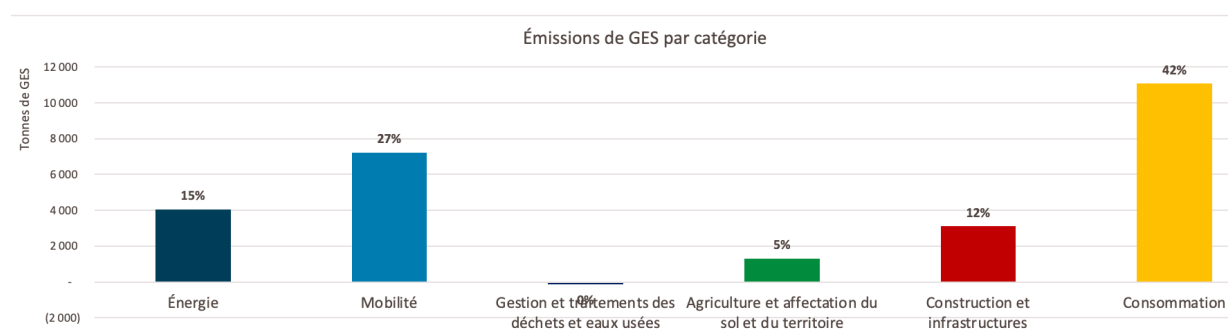
Profil climatique (bilan carbone simplifié)

Le profil climatique de la Commune de Servion a été réalisé sur la base des données 2019 et des outils fournis par le Canton (cf. Annexe 1). Il donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d'émissions de GES (volet 1) et des principaux enjeux d'adaptation (volet 2) sur le territoire de la commune.

Volet 1 : Principaux postes d'émissions de GES

Émissions du territoire

Les catégories « consommation », « mobilité » et « énergie » sont les plus émettrices et comptabilisent 58% des émissions du territoire. La « gestion des déchets et eaux usées » et « l'agriculture » sont des catégories qui participent aux émissions de manière marginale.



Les émissions de la catégorie « Mobilité » sont à mettre sur le compte du transport automobile individuel à 67% et du transport par avion à 30%. Ceci est propre au caractère périurbain de la commune, qui offre très peu de services et d'emploi sur son territoire.

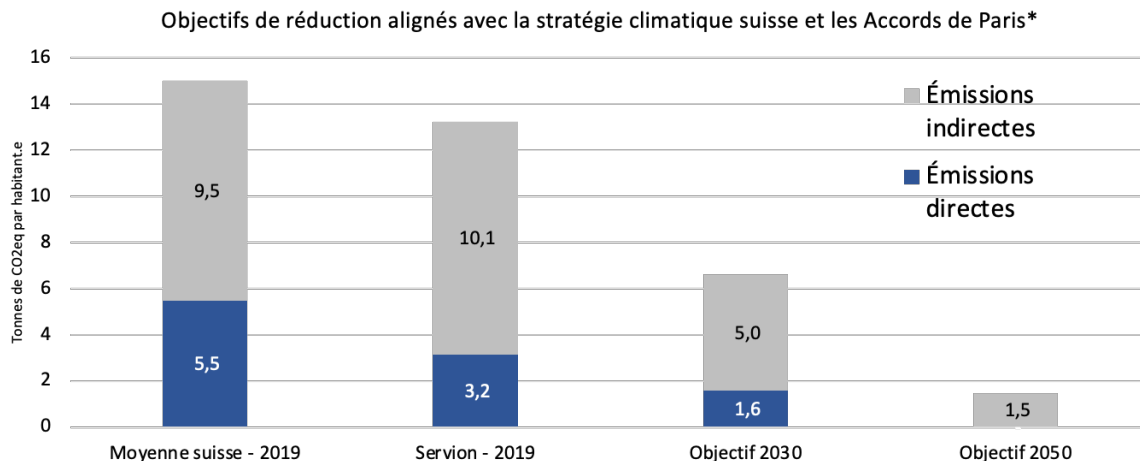
Les émissions de la catégorie « Énergie » sont à imputer, d'une part, aux agents énergétiques fossile utilisés comme source de chauffage soit le mazout pour 50%, le gaz naturel pour 12%, l'électricité pour 14% (chauffage électrique direct) et d'autre part à la consommation d'électricité hors des besoins pour la chaleur compte pour 22%.

La part d'émissions à imputer à la catégorie « Agriculture » dépend fortement du nombre de têtes de bétail mais aussi des surfaces agricoles, viticoles et forestières (émissions négatives !). Cette part est propre au caractère rural de la commune.

Les émissions de la catégorie « Constructions et infrastructures » sont relatifs aux investissements annuels publics et privés dans la construction.

Les émissions de la catégorie « Consommation » correspondent à des émissions indirectes (produites hors du territoire) générées lors de leur production et fin de vie. Une part d'environ 16% est à imputer à l'alimentation. Le reste se répartit dans les catégories habits et chaussures, santé, loisirs et culture, biens et services divers ainsi que numérique.

Bien que marginales sur l'ensemble du territoire, les déchets incinérables (ordures ménagères et encombrants incinérables) ainsi que les biodéchets sont responsables de la totalité des émissions de la catégorie déchets.

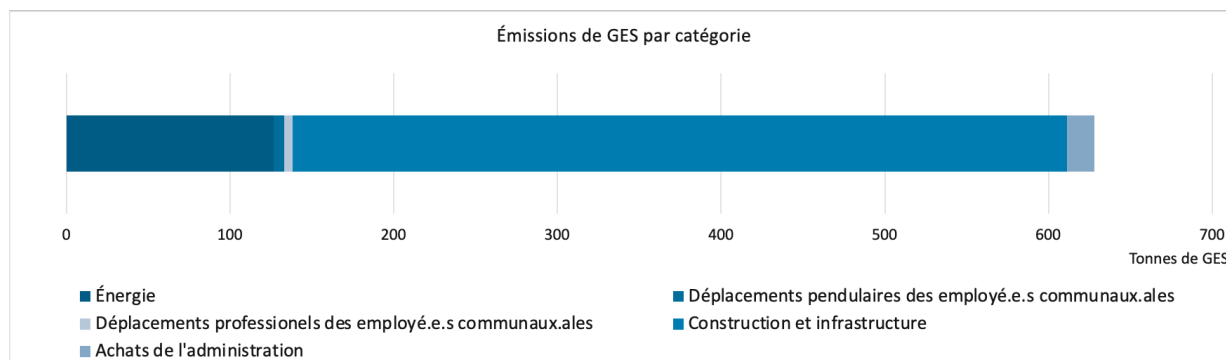


Le bilan carbone montre qu'un habitant de Servion produit en moyenne 13 tonnes de GES par année, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne suisse située à 15 tonnes. **Pour atteindre les objectifs 2030 et 2050, les émissions sont à diviser par 2, respectivement par 9.**

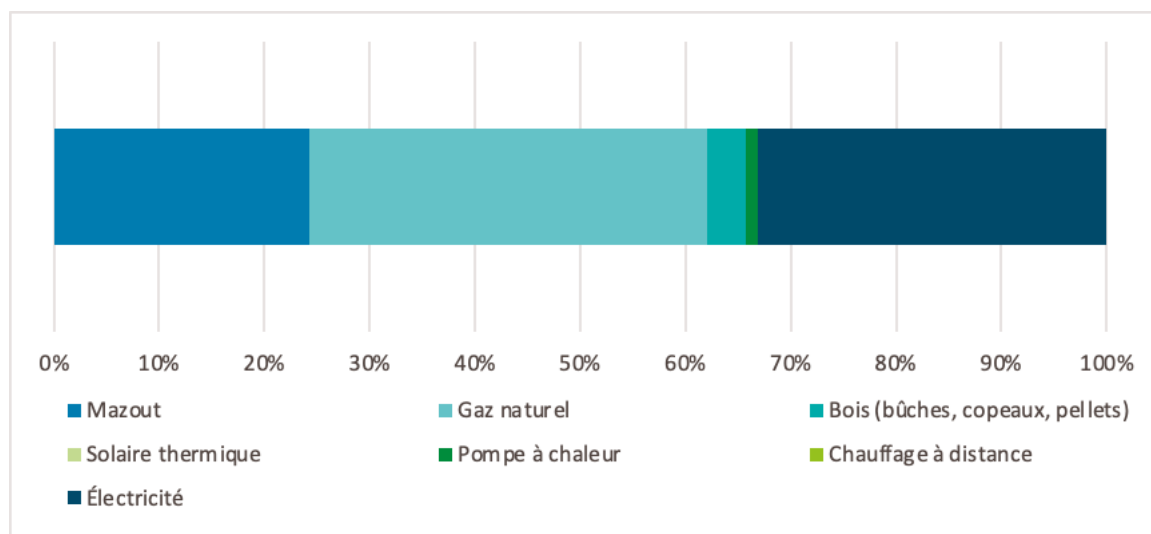
A noter que les émissions liées aux investissements des habitants (selon la méthode de calcul 90% dans des fonds traditionnels, 10% dans des fonds durables) ne sont pas prises en considération et représentent le double (environ 26 to/eq-CO2 par an).

Émissions de l'administration communale

L'administration communale émet 628 to eq-CO2 par an, ou 66 to eq-CO2 par poste de travail (9,5 ETP considérés).



- 75 % des émissions sont à imputer à la catégorie « Construction et infrastructures », elles sont entièrement indirectes (routes, logement et autres travaux) ;
- 20 % des émissions sont à imputer à la catégorie « Énergie » ; les parts d'émissions générées par le patrimoine communal, financier et l'éclairage public sont respectivement de 11%, 7% et 2%. Dans le patrimoine communal sont notamment compris l'électricité consommé par la STEP et la STAP (215'000 kWh/an). Comme vu précédemment, 9 des 11 bâtiments communaux chauffés le sont avec du gaz naturel, du mazout et du chauffage électrique direct (le Vieux collège est chauffé aux pellets et la Retraite avec une pompe à chaleur).
- 2,7 % des émissions sont à imputer aux achats de l'administration
- Moins de 2% des émissions sont à imputer à la mobilité pendulaire et professionnelle des employés communaux (Municipaux compris).



Volet 2 : Principaux enjeux d'adaptation

En ce qui concerne les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, la commune de Servion appartient à la zone géographique Plateau. Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés, sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de ce périmètre.

Sans mesures de protection du climat, les principales évolutions climatiques attendues d'ici à 2035 sont :

- Une hausse de la température de 1,2 °C (par rapport à 1995) ;
- Le doublement du nombre de jours tropicaux par année (température maximum égale ou supérieure à 30°C), soit environ 16 jours par an ;
- Des épisodes de précipitations plus intenses et fréquents ;
- La diminution des jours d'hiver (température reste en dessous de 0°C), soit environ 13 jours par année contre 21 en 1995 ;
- Un avancement de 2 à 4 semaines de la période de végétation.

Leurs impacts concrets sur le territoire de Servion peuvent être les suivantes :

- Augmentation des risques d'inondation, en particulier le long du Flon de Carrouge, et par conséquent du potentiel de dégâts aux bâtiments compris dans les secteurs à risque (zones artisanales notamment) ;
- Aggravation de risques liés aux zones de dangers de glissement (profonds permanents et superficiels spontanés) et par conséquent du potentiel de dégâts aux bâtiments compris dans les secteurs à risque ;
- Aggravation des risques sur la santé humaine de la population en lien avec les épisodes de canicules plus fréquents et l'expansion de faune et flore sources d'allergie et/ou de maladie
- Diminution des ressources en eau avec des conséquences notamment sur les rendements agricoles et sur l'approvisionnement en eau potable, et sur la qualité des cours d'eau ; l'étang du Parimbot et le cours d'eau du même nom sont particulièrement menacés ; en effet, ce dernier servant d'exutoire aux eaux traitées de la STEP, sa qualité hydrobiologique pourrait se détériorer gravement si le débit de base venait à diminuer de manière pérenne.
- Dépérissement des forêts et de la qualité des ressources en eaux souterraines ; les forêts du territoire abritent de nombreuses zones de protection des eaux et leurs sols assurent une fonction de filtre.

Profil énergétique

Données de base

Pendant la phase d'état des lieux, l'application « Profil énergétique des communes vaudoises » était indisponible en raison des modifications qu'il a subi. Les données « état 2022 » partielles ont été fournies par la Direction générale de l'énergie (DIREN) sous forme de fichier Excel.

Les consommations par agent énergétiques de 2019 issues du bilan carbone ont également été exploitées pour analyser l'évolution entre 2019 et 2022, période pendant laquelle la commune a vu les nouvelles constructions augmenter très fortement.

Au moment de la rédaction de ce rapport, l'application « Profil énergétique » est à nouveau disponible et met à disposition les données « état fin 2022 » qui diffèrent très légèrement des données alors transmises directement par la DIREN.

L'analyse faite ci-après se base sur l'ensemble de ces données.

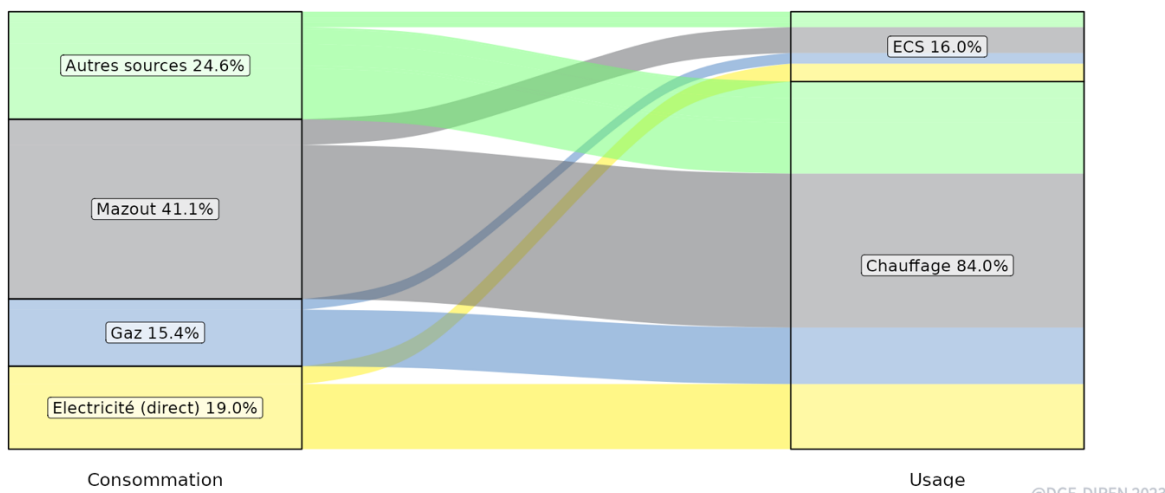
Chaleur des bâtiments

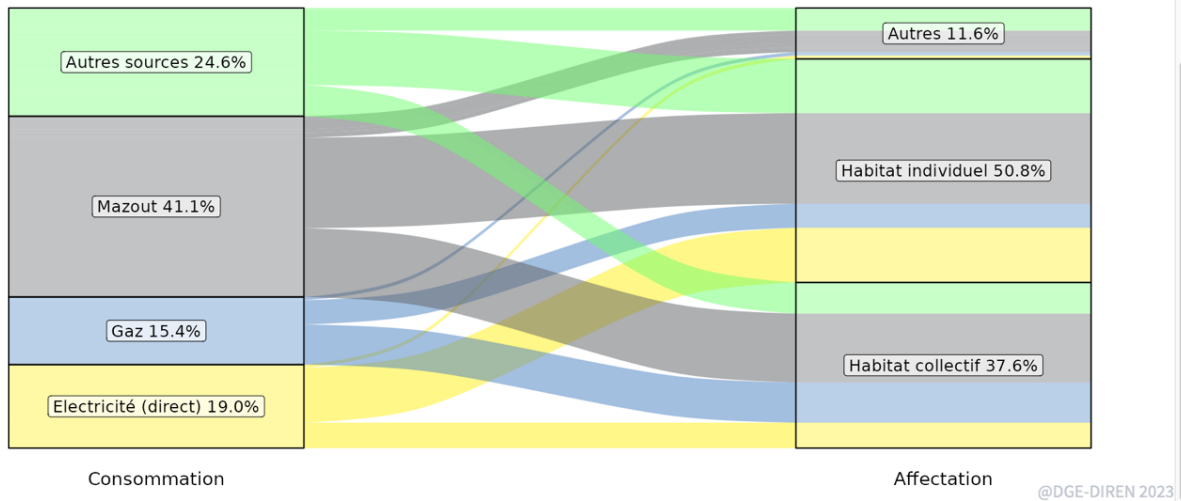
Le territoire compte 617 bâtiments chauffés. En 2022, la consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire (ECS) était d'environ **20 GWh/an**, réparti en 84% pour le chauffage et 16% pour l'ECS.

Rapporté au 188'000 m² de surface de référence énergétique (SRE), cela représente 110 kWh/m². C'est inférieur à la moyenne cantonale (128 kWh/m²) mais environ deux fois plus élevé que les standards pour les nouvelles constructions (norme 380/1, 45 à 75 kWh/m²).

Le mazout, l'électricité (directe) et le gaz sont les principaux agents énergétiques utilisés et couvrent en tout 75% des consommations. Le bois vient en quatrième position et couvre quant à lui 13% des consommations. La couverture des autres agents énergétiques (PAC, CAD, solaire thermique) est marginale.

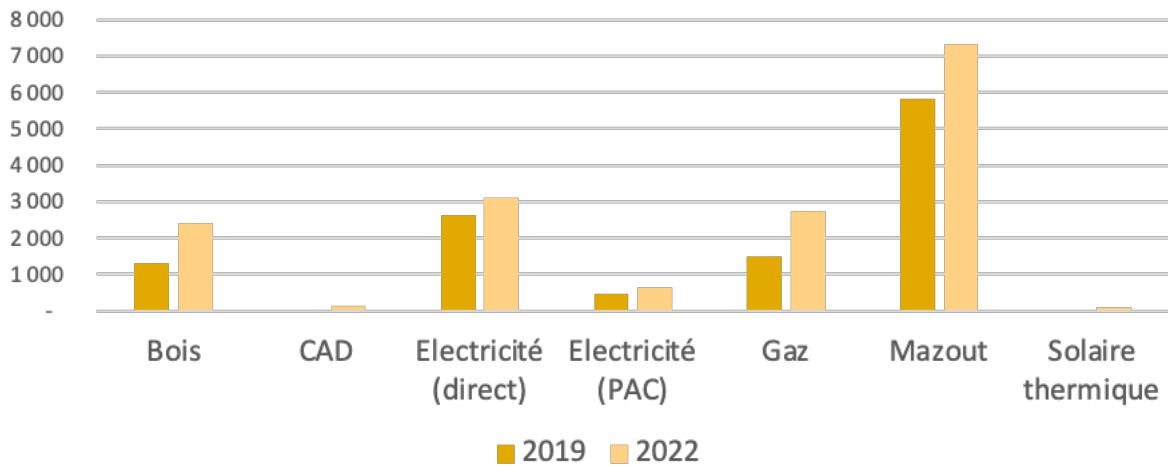
Les graphiques suivants détaillent la consommation en fonction de l'usage et de l'affectation. Le mix énergétique est sensiblement similaire pour l'habitat individuel que pour l'habitat collectif, avec toutefois une nuance concernant le recours à l'électricité directe qui a été, à une certaine époque en raison des prix bas de l'électricité, davantage mise en œuvre dans l'habitat individuel.





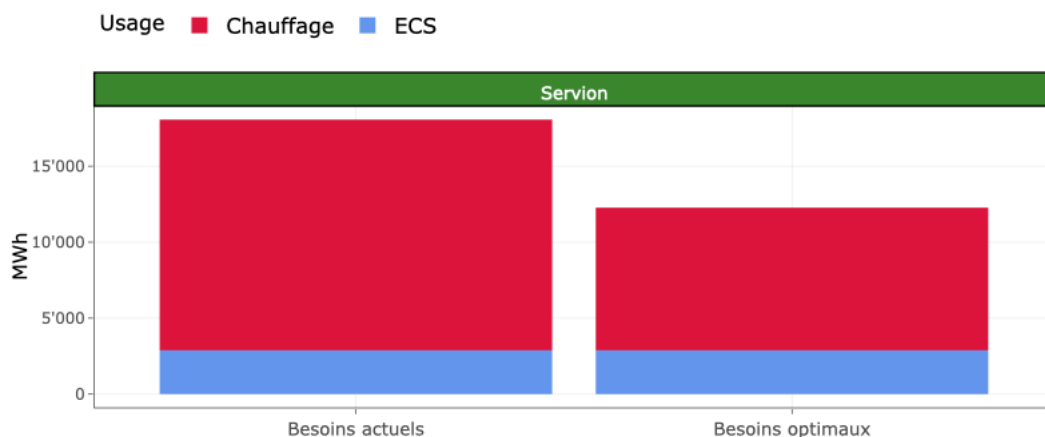
Entre 2019 et 2022, l'énergie consommée a subi une augmentation de près de 50%, s'expliquant par un boom des nouvelles constructions dans la commune (résultat de la croissance démographique et de la pression de la révision de la LAT). Cette hausse est répartie sur tous les agents énergétiques, dans l'ordre décroissant de leur progression relative : CAD et solaire thermique (quasi nul en 2019), bois, gaz, électricité (PAC), mazout puis électricité directe. Le gaz, et dans une moindre mesure le mazout, étaient alors encore économiquement concurrentiel par rapport aux énergies renouvelables.

Consommation pour le chauffage en MWh



Potentiel d'économie d'énergie

Selon les données du profil énergétique, le potentiel d'assainissement concerne 72% des bâtiments (449 bâtiments). Le solde comprend les bâtiments neufs (construits après 2001, 158 bâtiments) et rénovés récemment (10 bâtiments). Grâce à l'assainissement des bâtiments, la consommation théorique optimale pour le chauffage pourraient être réduite de plus d'un tiers. De plus, le remplacement des agents énergétiques fossiles (mazout, gaz) par un agent renouvelable (bois, PAC) pourrait permettre de diminuer les GES produits dans la catégorie « Energie ».



Potentiel en énergies renouvelables

Au vu de la faible densité du bâti, le développement de réseaux thermiques étendus n'est pas opportun sur la commune de Servion. Toutefois, certains secteurs comme le Clos de l'Auberge pourraient se prêter au développement de réseaux thermiques de quartier/entre privés.

Selon le guichet cartographique cantonal, un potentiel de valorisation de rejet de chaleur quantifié de « moyen » existe à la STEP de Servion. Il n'existe aucun potentiel d'exploitation des nappes superficielles. L'admissibilité des sondes géothermiques est possible dans les deux villages.

La géothermie faible profondeur, l'aérothermie et le bois semblent être des agents énergétiques renouvelables à privilégier à Servion avec le soutien des énergies solaires.

La commune peut jouer un rôle en conseillant les privés dès l'amont de leur projet de construction. Pour ce faire, des études supplémentaires sur le potentiel de développement des réseaux thermiques de quartier, notamment, pourraient être pertinentes.

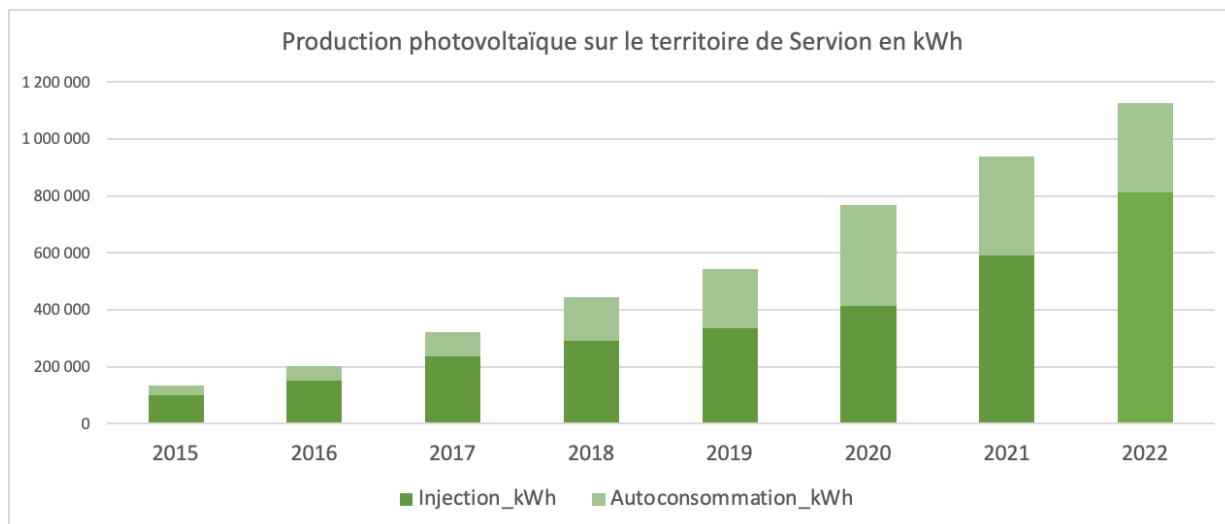
Consommation électrique globale

La consommation électrique totale (tout usage confondu) sur le territoire de la commune était de près 8.5 GWh en 2022 ou 4'029 kW/hab/an. C'est inférieur à la moyenne cantonale (de 4'970 kWh/hab/an (DIREN, 2020)). Cela s'explique entre autres par la faible densité du bâti et le nombre faible d'emploi sur le territoire.

Production d'électricité solaire

Les chiffres transmis par la DGE-DIREN⁸ montrent que la production d'électricité issue du solaire photovoltaïque a été multipliée par plus de 8 sur le territoire de la commune entre 2015 et 2022. Le nombre d'installations est passé de 15 en 2015 à 136 en 2021 (pas d'information pour 2022).

La production atteint 939 MWh en 2021, soit 11 % de la consommation électrique globale du territoire (13% avec chiffre 2022). La part d'autoconsommation a également progressé depuis 2015 pour atteindre environ 4 % en 2021/22. En 2021, la part d'autoconsommation sur l'énergie produite par PV est de 37%.



En outre, les installations solaires thermiques ont produit, en 2022, environ 390'000 kWh d'énergie utilisée pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire.

⁸ Données sont issues d'un traitement DGE-DIREN des données de l'organisme fédéral de certification PRONOVO AG. Pour le solaire photovoltaïque, l'autoconsommation n'est pas systématiquement renseignée et une estimation est faite sur la base du profil de l'installation (injection, puissance et type de soutien fédéral). Les installations de puissance inférieures à 2kVA et non certifiées ne sont pas comprises dans cette statistique.

Valeurs de référence 2022

	MWh
Chauffage	17 358
ECS	3 299
<i>Électricité yc chaleur</i>	<i>8 489</i>
Électricité hors chaleur	5 190
TOTAL Energie	25 847

Agent énergétique	Consommation [MWh]	Pct commune	Usage	Etat
Mazout	7 269	35%	Chauffage	Fin 2022
Electricité (direct)	3 075	15%	Chauffage	Fin 2022
Gaz	2 668	13%	Chauffage	Fin 2022
Bois	2 399	12%	Chauffage	Fin 2022
Chaleur ambiante (PAC)	1 019	5%	Chauffage	Fin 2022
Electricité (PAC)	688	3%	Chauffage	Fin 2022
CAD	143	1%	Chauffage	Fin 2022
Solaire thermique	97	0%	Chauffage	Fin 2022
Mazout	1 215	6%	ECS	Fin 2022
Electricité (direct)	843	4%	ECS	Fin 2022
Gaz	508	2%	ECS	Fin 2022
Solaire thermique	295	1%	ECS	Fin 2022
Bois	212	1%	ECS	Fin 2022
Chaleur ambiante (PAC)	130	1%	ECS	Fin 2022
Electricité (PAC)	88	0%	ECS	Fin 2022
CAD	7	0%	ECS	Fin 2022
TOTAL	20 656	100%		

Consultation publique

Dans le cadre de la phase d'élaboration du PECC et la mesure T4 « favoriser l'engagement et la participation de la population », un sondage en ligne a été soumis aux habitants de Servion de 15 ans et plus. Ce dernier contenait 27 questions et a été ouvert à la participation durant tout le mois de septembre 2023. Les habitants ont été informés de cette démarche par le biais d'un tout-ménage officiel de la Municipalité affichant un QR-code pour accéder directement au questionnaire. Il était également possible d'y répondre sur un exemplaire papier mis à disposition par le bureau communal.

Les résultats du sondage sont présentés exhaustivement à l'annexe 3. Le taux de participation se monte à environ 10 % avec un total de 191 participant(e)s. Les réponses et leur analyse ont été présentés à la Municipalité lors d'une séance de travail le 6 novembre 2023 sur la base du support de présentation jointe à l'annexe 3. Il est ressort notamment les constats suivants :

- La tranche d'âge 15 à 25 est nettement sous-représentée ;
- La majorité (85%) des participants sont propriétaires ;
- Les participants semblent très majoritairement sensibles à la problématique du réchauffement climatique et sont modérément actifs ;
- Les participants sont majoritairement mobilisables et intéressés pour des actions de sensibilisation dans les thèmes mobilité et biodiversité ;
- Malgré la bonne desserte de la commune, on note une faible part d'utilisation des TP pour les déplacements quotidiens ;
- L'engagement de la commune est jugé trop faible dans la promotion de la mobilité douce, dans la promotion et le soutien au développement des énergies renouvelables ;
- Des subventions sont attendues en particulier pour les domaines suivants :
 - Energie : pour l'installation de panneaux solaires, l'assainissement énergétique et les énergies renouvelables ;
 - Mobilité : abonnement bus, achat de vélo (électrique) ;
 - Autres : Dispositif de récupération de l'eau de pluie.
- Le courrier tout-ménage et la newsletter sont les canaux de communications les plus plébiscités pour communiquer.

3. Vision et objectifs

Vision à l'horizon 2050

La Commune de Servion a défini sa vision à l'horizon 2050, dans laquelle s'inscrit son Plan énergie et climat communal. Cette vision, qui va orienter les objectifs et les actions, est la suivante :

Le territoire de Servion constitué des villages de Les Cullayes et de Servion est situé dans un environnement extrêmement privilégié de par sa nature calme, par la beauté de ses paysages mixant forêts et prairies et par le point de vue magnifique sur les Préalpes. La commune de Servion n'est qu'à 20 minutes du centre de Lausanne, 15 minutes de Moudon et 30 minutes de Vevey. Par conséquent, sa position géographique en fait une commune très appréciée des familles actives sur le Lavaux notamment. Il est donc important de garder et améliorer ce bien-être en prenant des mesures à long terme afin de mener la transition énergétique et climatique. La Municipalité s'engage pour une politique communale durable qui garantira et répondra aux enjeux de l'urgence climatique à laquelle nous sommes confrontés déjà aujourd'hui.

La Municipalité s'engage ainsi d'une part à une exemplarité énergétique pour son propre parc bâti, reposant sur des mesures telles que l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments, la migration vers des énergies durables et neutre en carbone. D'autre part, la Municipalité s'engage à valoriser les espaces verts et de rencontres communaux, et proposer un large panel pour la mobilité afin que la commune de Servion devienne et reste exemplaire à tous les niveaux.

Afin de fédérer l'ensemble des acteur·trice·s et de communiquer l'essence de cette vision, la Municipalité, a défini le slogan suivant :

« Énergie durable, climat préservé, votre commune s'engage pour l'avenir! »

Accompagné du logo suivant :



Objectifs à l'horizon 2030

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la Commune de Servion a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC proposé par le Canton, à savoir un axe transversal, un axe Energie & mobilité et un axe Adaptation. Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC.

NB : Les fiches obligatoires sont indiquées en gras.

Thème	Objectifs	N° Fiche d'action
Transversal	<i>Sensibiliser et impliquer la population, l'administration et les élus aux enjeux et moyens d'action</i>	T1 « Mettre en place une commission » T4 « Participation » T3 « Formation »
	<i>Promouvoir les réalisations concrètes auprès des administrés et les soutenir</i>	T2 « Créer un fonds »
Energie & mobilité	<i>Assainir les bâtiments communaux* et tirer profit des potentiels énergétiques du territoire :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction d'un tiers de l'énergie pour la chaleur des bâtiments** • Réduction des GES liés de plus de moitié*** 	E11 « Exemplarité des bâtiments communaux » E15 « Production photovoltaïque » E16 « Sécuriser/améliorer les infrastructures pour la mobilité douce »
	<i>Promouvoir les modes de transports durables et l'activité physique</i>	
Adaptation aux changements climatiques	<i>Préserver le patrimoine naturel du territoire</i>	C17 « Biodiversité »
	<i>Favoriser la biodiversité</i>	C18 « Espèces envahissantes » C19 « Gérer les cours d'eau »

* par bâtiments communaux, on entend les bâtiments du patrimoine financier ou administratif affectés à du logement, de l'administration ou des activités commerciales. Cet objectif a pour conséquence de prévoir l'assainissement des bâtiments suivants (action initiée par la mesure E11), à confirmer selon les résultats des expertises CECEB+ :

- La Ferme, prévu au plan d'investissement 2022-2027
- Ch. du Centre 4 et 6, à prévoir au plan d'investissement 2027-2032
- Vieux collège à Servion (assainissement partiel), à prévoir au plan d'investissement 2027-2032
- Salle communale de Les Cullayes, à prévoir au plan d'investissement 2027-2032

** conformément à la réduction globale des besoins théoriques optimaux estimés par la DIREN dans le profil énergétique

*** aligné sur les objectifs de la Confédération (réaliste en admettant le remplacement des chauffages au gaz ou au mazout par des agents non fossiles)

4. Plan d'actions

Le présent **plan d'actions** détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé (chapitre 2). Ces actions, définies en lien avec les fiches d'action proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment (chapitre 3).

Les 10 actions que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre sont détaillées ci-dessous. Pour chacune d'entre elles sont mentionnés synthétiquement :

- un horizon temporel de mise en œuvre : la plupart s'étalent sur toute la durée du PECC, soit jusqu'en 2026 ;
- un coût estimatif ; les montants entre parenthèses sont le résultat d'une appréciation très grossière, qui pourra être précisée ultérieurement dans la phase de mise en œuvre du PECC. Les coûts liés aux ressources humaines engagées parmi le personnel communal n'y sont pas incluses.
- les résultats attendus ;
- les ressources et soutiens envisageables ;
- des arguments en faveur de la mise en œuvre.

Les actions retenues sont affinées dans le tableau de suivi des actions, en annexe 3 de ce document. Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le chapitre suivant.

Actions du bloc Transversal

T1 – Mettre en place une commission de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité	2023-2026	0 CHF
<p>→ Résultats attendus : Créer la commission / proposer sa création (règlement) au Conseil communal</p> <p>→ Ressources : Selon fiche : conseil auprès du canton et retour d'expériences/modèles de règlement auprès des communes dotée d'une commission</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre :</p> <p><u>Dynamiser les politiques communales en la matière</u> : une commission est force de proposition, elle thématise les enjeux et renforce la visibilité de ces thèmes</p> <p><u>Unir ses forces</u> : bénéficier des idées et compétences de personnes souhaitant s'impliquer, issus de milieux divers et hors « sérail » des autorités</p> <p><u>Impliquer la population</u> : renforcer les liens avec la population, canaliser les demandes, faire remonter les préoccupations, favoriser l'émergence de projets initiés par la population, améliorer l'acceptabilité publique des actions</p> <p>→ Autres informations à prendre en compte pour la mise en œuvre</p> <p>Une coordination avec la fiche T2 (créer un fonds) peut-être opportune (implication de la future commission)</p> <p>Dans le cadre du sondage, 52 participants se sont dit intéressés à participer à une telle commission</p> <p>L'intégration de représentant des groupes d'intérêts locaux pourrait être opportune</p>		

T2 – Créer un fonds pour l'énergie, le climat et/ou la durabilité	2023-2026	0 CHF
<p>→ Résultats attendus : Proposer la création d'un fonds (règlement) au Conseil communal</p> <p>→ Ressources : selon fiche : modèle de règlement, schéma récapitulatif des fonds communaux</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre :</p> <p><u>Développer des subventions pour sa population</u> : soutenir financièrement la population et les entreprises dans la réalisation de leurs projets exemplaires</p> <p><u>Financer les actions communales</u> : permet de planifier/prioriser les investissements à venir et crédibiliser le plan d'actions</p> <p><u>Garantir la stabilité des apports financiers</u></p> <p>→ Autres informations à prendre en compte pour la mise en œuvre</p> <p>Une coordination avec la fiche T1 (créer une commission) peut-être opportune (implication de la future commission)</p> <p>Le sondage a fait ressortir des attentes en termes d'offres de subvention portants sur l'énergie (panneaux solaires, assainissement énergétique et énergies renouvelables), la mobilité (abonnement bus et vélos électriques) et sur les dispositifs de récupération d'eau de pluie.</p>		

T3 – Former les élu-e-s et le personnel communal	2023-2026	3'000-5'000 CHF
<p>→ Résultats attendus : Suivre les modules spécifiques concernant les fiches obligatoires.</p> <p>→ Ressources : formations cantonales proposées par le CEP (gratuites, autres formations proposées par des entités externes comme le sanu, Pusch, l'UCV, etc. (payantes)</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Comprendre les enjeux principaux et pouvoir les communiquer, approfondir les connaissances théoriques liées aux actions et acquérir les compétences pour leur mise en œuvre</p>		

T4 – Favoriser la participation et l'engagement de la population	2023-2026	3'000-5'000 CHF
<p>→ Résultats attendus : Réaliser une action impliquant la population dans la conception du PECC et au moins une action annuelle de mobilisation citoyenne en lien avec le plan d'action.</p> <p>→ Ressources : Outils ou matériels de communication spécifiques indiqués dans les fiches, guide des bonnes pratiques de communication (Canopée project), formation CEP « Favoriser la participation et l'engagement de la population ».</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Susciter l'adhésion et l'engagement de la population pour les objectifs du PECC - Favoriser la cohésion sociale - Créer une dynamique de changement - Capitaliser sur les opportunités et prévenir des coûts futurs. <p>→ Autres informations à prendre en compte pour la mise en œuvre</p> <p><i>Le sondage a mis en évidence les intérêts des participants pour certaines actions de participations (se référer aux réponses des questions 20, 21 et 22)</i></p>		

Actions du bloc Energie et mobilité

E11 - Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments	2023-2026	24'000 CHF
<p>→ Résultats attendus : mettre en place un suivi énergétique pour tous les bâtiments communaux chauffés, réaliser l'analyse CECB+ des bâtiments communaux construits avant 2000 et établir un plan d'assainissement</p> <p>→ Ressources : subvention cantonale CECB+, mandataire pour CECB+.</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre conscience de la consommation énergétique des bâtiments communaux, détecter des éventuelles anomalies et effectuer des optimisations ; - Prioriser et planifier les investissements ; - Montrer l'exemple. 		
E15 – Développer la production d'électricité photovoltaïque	2023-2026	15'000 CHF
<p>→ Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Disposer d'une étude à jour permettant de planifier et prioriser les travaux et investissements ; (b) Disposer d'une étude définissant les optimisations énergétiques possibles à la STEP (gros consommateurs et rejets de chaleur) ; (c) Mise en place d'une subvention communale pour les installations solaires photovoltaïques (dans le cadre de la mesure T2) <p>→ Ressources : Mandataires spécialisées</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la production solaire photovoltaïque/de l'énergie renouvelable, idéalement au bénéfice d'une consommation sur le territoire de la commune ; - Optimiser la consommation d'énergie à la STEP et valoriser, si possible, les rejets de chaleurs ; - Montrer l'exemple ; - Inciter les propriétaires à agir avec un soutien financier. 		
E16 – Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piétons et vélos	2023-2026	A définir
<p>→ Résultats attendus : (a) Disposer d'un diagnostic identifier les lacunes sécuritaires, les besoins et opportunités du territoires puis (b) définir des actions à mettre en œuvre pour les concrétiser.</p> <p>→ Ressources : Réponses du sondage à la population, voyer des routes, mandataire PECC, év. mandataires spécialisés.</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité des déplacements courts à pied et à vélo, faciliter la vie quotidienne tout en favorisant l'activité physique - Sécuriser les déplacements des enfants, favoriser leur déplacement de manière autonome et promouvoir les modes doux dès le plus jeune âge ; - Contribuer à l'environnement en réduisant la bruit et les émissions de CO2 ; - Faire découvrir le territoire communal et ses points d'intérêts à la population. 		

Actions du bloc Adaptation aux changements climatiques

E17 - Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques	2023-2026	10'000 (inventaires)
<p>→ Résultats attendus : Réaliser moins 3 actions parmi</p> <p>(a) Réaliser l'inventaire des arbres remarquables et former du personnel communal à la gestion du patrimoine arboré.</p> <p>(b) Création d'un arboretum sur une parcelle communale.</p> <p>(c) Réalisation un inventaire puis un plan d'action en faveur d'une espèce faunistique à protéger (p.ex. martinets, hirondelles et chauve-souris)</p> <p>(d) Introduire un indice de verdure dans le règlement du PACom</p> <p>→ Ressources : Plusieurs subventions et formations cantonales, boîte à outils cantonale, spécialistes à mandater, etc.</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger et renouveler le patrimoine arboré pour lutter contre les ilots de chaleur et préserver la biodiversité - Connaître et protéger les espèces locales menacées - Garantir des habitats pour la faune et la flore dans les parcelles privées <p>→ Autres informations à prendre en compte pour la mise en œuvre</p> <p>Étudier les synergies possibles avec les actions prévues sur l'étang du Parimbot</p> <p>Étudier les collaborations/relai possibles avec l'association des Jardinables</p> <p>Tenir compte des résultats du sondage pour les actions de participation</p>		

E18 – Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	2023-2026	13'000 CHF
<p>→ Résultats attendus :</p> <p>(a) former une personne à la gestion des EEE</p> <p>(b) compléter l'inventaire (parcelles communales et/ou privées) et mettre en place un plan de lutte</p> <p>(c) conduire une action de sensibilisation pour les privés</p> <p>→ Ressources : plateforme InfoFlora, formation cantonale, documentation mise à disposition par le canton (boîte à outils nature-paysage), spécialiste à mandater</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver l'environnement et la biodiversité en définissant des moyens de prévention et de lutte adéquats - Préserver la santé de la population - Limiter les pertes de rendement agricole, celles inhérentes à l'élimination de boisement atteintes ou à l'entretien des surfaces envahies <p>→ Autres informations à prendre en compte pour la mise en œuvre</p>		

<p><i>Étudier les synergies possibles d'actions possibles avec les communes voisines (en amont/aval, le long de cours d'eau)</i></p> <p><i>Étudier les collaborations/relai possibles avec l'association des Jardinables</i></p> <p><i>Dans le cadre du sondage, 74 participants se sont dit intéressés à participer à une action de sensibilisation sur ce thème</i></p> <p>-</p>
--

E19 – Gérer les cours d'eau en tenant compte des changements climatiques	2023-2026	10000 CHF + ?
<p>→ Résultats attendus :</p> <p>(a) mise en œuvre du plan de gestion pour l'étang du Parimbot, à la suite de la réalisation du préavis 4/23 (entretien de l'étang, remplacement de l'exutoire et établissement d'un plan de gestion pour les 10 prochaines années)</p> <p>(b) établir un plan de gestion des cours d'eau, en particulier de l'entretien des voûtages</p> <p>(c) étude préliminaire pour la revitalisation du Flon de Carrouge et/ou remis à ciel ouvert du Géseau ou d'autres petits affluents</p> <p>→ Ressources : guichet professionnel cantonal (données hydrologique et hydraulique), voyer des eaux et DGE-EAU Section Renaturation mandataires spécialisés, subvention cantonale</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver et améliorer la diversité des plans et cours d'eau ; - Prévenir les dégâts liés aux inondations ; - Favoriser l'adaptation et la résilience des cours d'eau ; - Valoriser le paysage dans le territoire - Sensibiliser la population à la thématique (visibilité !) 		

5. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

Gouvernance

La **Municipalité** est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

Le **Conseil communal**, a pour principales tâches :

- d'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité ;
- de prendre connaissance du PECC.

Organisation du suivi

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par le bureau mandataire Annick Gilliéron Environnement. Celui-ci l'appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, pour les actions de communication, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques, dans la limite de l'enveloppe budgétaire de l'offre de prestations.

Les dicastères responsables du portage des différents projets et actions prévues dans le cadre du PECC sont identifiées dans le tableau de suivi des actions annexé au présent rapport.

Pour assurer la coordination opérationnelle, un **groupe de suivi** composé de tous les membres de la Municipalité ainsi que du bureau mandataire est créé.

Le responsable de la mesure, avec le soutien de bureau mandataire, prépare les dossiers qui seront soumis au groupe de suivi lors des 2 à 3 rencontres par année. Elles ont pour but :

- d'effectuer le suivi et proposer les adaptations du plan d'action (Tableau de suivi) ;
- d'évaluer et adapter les budgets (Tableau de suivi) ;
- de déterminer les actions de communication (chapitre 7).

La Municipalité porte les décisions du groupe de suivi à l'ordre du jour de ses séances ordinaires, afin qu'elles figurent dans les procès-verbaux.

Le personnel de l'administration communale sera impliqué dans la préparation des dossiers et la mise en œuvre. Il pourra être associé aux rencontres annuelles à titre d'information mais sans pouvoir décisionnel.

Outil de suivi

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un Tableau de suivi des actions (en Annexe 2). Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions

et des prochaines étapes. Il est tenu à jour le plus régulièrement possible par le groupe de suivi avec l'aide du bureau mandataire.

Il fait l'objet **d'au moins** une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. **La date de référence** correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

Sources de financement et ressources internes

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement du bureau Annick Gilliéron Environnement (cf. ci-dessus). Le mandat confié à ce bureau porte sur une durée de 4 ans et se monte à 20'780.- CHF, qui sera financé à 50% par le commune et à 50% par le Canton. Le montant nécessaire est porté au budget annuel communal sur les 4 prochaines années et les subventions cantonales seront versées par tranche annuelle. La validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche⁹.

A noter que depuis peu, le canton octroie un supplément de subvention de 6'000.- pour renforcer l'accompagnement de la mise en œuvre.

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au plan des investissements. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés par la mise en œuvre des mesures transversales, énergétiques et climatiques.
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil général, en particulier dans le cadre des projets d'assainissement des bâtiments communaux, d'équipement d'installations photovoltaïques ou dans les réalisations importantes sur le domaine public (mobilité, cours d'eau, etc.).
- Subventions fédérales ou cantonales à solliciter, en particulier dans le cadre des mesures du plan d'action suivantes :
 - E11 – Assurer l'exemplarité dans la conception et l'exploitation des bâtiments communaux
 - E15 – Développer la production d'électricité photovoltaïque
 - C17 – Renforcer la biodiversité
 - C19 – Gérer les cours d'eau

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité, sur recommandation du dicastère en charge avec l'appui du bureau mandataire.

Pour 2024, plusieurs montants pour un total de CHF 50'000.- ont été intégrés au budget de manière à garantir la suite de l'accompagnement et le lancement (voire la réalisation) des études spécifiques.

La mise en œuvre du plan climat et énergie communal s'ajoute aux nombreux projets et dossiers courant que gère la Municipalité et mobilisera assurément les ressources humaines internes, ceci malgré le recours à des mandataires externes. Il sera ainsi indispensable de planifier les actions à mettre en œuvre sur les 3 années à disposition et les prioriser si nécessaire.

⁹ Les conditions de subventionnement sont précisées dans une [directive](#).

6. Communication du PECC

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur son engagement politique et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Ceci en informant sur les enjeux, en proposant une vision du futur attractive et en associant la population à la réalisation des objectifs de la Commune.

Les actions de communication sont définies par le groupe de suivi, et le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes, dans le cadre des rencontres périodiques. Selon le public visé, les canaux suivants pourront être activés : courrier tout-ménage, newsletter et site internet (supports privilégiés selon l'avis de la population sondée) mais aussi journal communal, affiches ou séance d'information.

En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population, afin d'entraîner une dynamique positive sur tout son territoire. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales (cf. Fiche d'action n° 4 « Favoriser la participation et l'engagement de la population »).

Afin de pouvoir déployer le plan de communication lié au PECC et de manière générale pour renforcer la visibilité des actions communales, la Municipalité a initié une réflexion sur sa stratégie de communication. Il s'agit notamment de définir comment tirer profit des canaux de communication existants, évaluer si la création de nouveaux canaux est pertinente et quelles sont les ressources nécessaires pour les déployer et les gérer.

7. Conclusion

Par le présent document, la Commune de Servion s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux. Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager ses habitant-e-s et toutes/tous les acteur-trice-s présent-e-s sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité

Le Syndic
Jérôme Oberson



Servion, le 22 avril 2024

Le Secrétaire municipal
Christophe Chaillet



8. Annexes

Annexe 1 : Bilan carbone communal

Annexe 2 : Tableau de suivi des actions complété par la Municipalité

Annexe 3 : Résultat du sondage auprès de la population pendant la phase d'élaboration et analyse des résultats